

2 avril 2021  
Communiqué de presse

## **Leïla Chaïbi, députée européenne la France insoumise, porte plainte pour harcèlement moral contre le gouvernement d'Emmanuel Macron.**

**J'ai décidé de porter plainte pour harcèlement moral contre Emmanuel Macron et son gouvernement. Ce que nous subissons depuis un an a un nom et correspond à un délit du code pénal : le harcèlement moral, puni par l'article 222-33-2-2.**

Depuis le 16 mars 2020, date du premier discours du président de la République qui nous annonçait un premier confinement parce que « nous [étions] en guerre », les coups de pression à notre intention se sont multipliés avec insistance, par voie d'interventions télévisées quasiment hebdomadaires.

Cette semaine encore, nous avons dû attendre, la peur au ventre, l'intervention du président Macron prévue à 20h mercredi. Toute la journée, c'était l'angoisse : allait-on être autorisés à acheter une baguette de pain à 18h30 ? Le couvre-feu serait-il avancé d'une heure ? Pourrait-on partir en vacances à Pâques ? Devrait-on trouver une solution de garde d'enfants pour la semaine d'après pour cause de fermeture des écoles ? Ou bien maintiendrait-on la doctrine gouvernementale de maintien de l'ouverture des établissements scolaires avec le protocole sanitaire annoncé 4 jours plus tôt ? Et l'attestation, est ce qu'on nous annoncerait le retour de l'attestation ?

Ordres et contre-ordres, pressions et chantages, surveillances de nos faits et gestes. Un an que cela dure. En un an, E. Macron et son gouvernement auraient pu ouvrir des lits de réanimation et d'hospitalisation. Ils auraient pu planifier l'achat de masques, puis de tests.

Permettre à la France de fabriquer elle-même des doses de vaccin comme d'autres pays l'ont fait. Au lieu d'assumer le fiasco de ses choix politiques, c'est sur les épaules des citoyens que le gouvernement choisit, à chaque fois, de faire reposer la culpabilité de la mauvaise gestion de la pandémie. Comme si c'étaient les citoyens qui géraient les stocks de masques, de tests et de vaccins.

Le harcèlement moral se caractérise par :

- La surveillance exagérée et obsessionnelle de tous les faits et gestes de la victime.
- Le fait d'exiger sans cesse des justifications tatillonnes.
- Des pressions individuelles incessantes et injustes.
- Des ordres contradictoires, des objectifs fluctuants, des règles floues
- La répétition, l'insistance et la durabilité de paroles, gestes méprisants, humiliants, dévalorisants, notamment en public, critiques incessantes sans justification objective.
- L'ignorance ou le mépris des indicateurs d'alerte de souffrance.
- Le fait que l'harceleur décide seul du contenu et des formes de son autorité, sans référence à des éléments objectifs incontestables.

C'est tout cela que nous subissons depuis un an. Cela pèse sur notre santé mentale.

Nous sommes tous et toutes victimes des manipulations psychologiques d'E. Macron et de son gouvernement. Ce procédé de harcèlement des citoyens de la part du gouvernement doit cesser.

Ma plainte a un objectif : renverser la charge de la culpabilité qu'ils font peser sur nos épaules. J'invite l'ensemble des citoyen·nes à faire de même, et à s'affranchir du harcèlement moral qu'ils subissent depuis un an.

**Leïla Chaibi, députée européenne**

**Contact Leïla Chaibi:**

Christophe Masson - +33 6 88 00 98 81

Manon Coléou - +33 7 72 50 42 08

**Contact Presse : délégation France insoumise**

Cassandra Serier - +33 6 48 75 49 32

**Contact Presse : La France insoumise**

Zoé Abrahams - +33 7 77 37 51 46